

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 19 mai 2003

Présents

David ABIKER, Frank BARON, Marie-Christine LABROUSSE.
Mohammed CHIRANI, Alexandre CLEMENT, Laurent DE MONNERON, Caroline RICCI,
Arnaud ROHMER.

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG, Nicolas DAHAN, James Mc CEARNEY, Christian LEQUESNE,
Gilles LE CHATELIER.
Andréa JIMENEZ SORIANO (Procuration à Alexandre CLEMENT), Laurent MAFFEIS,
Lisa PICHENY (Procuration à Caroline RICCI).

Assistaient à la séance

M. Richard DESCOINGS	directeur
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission
M. Francis VERILLAUD	directeur adjoint, directeur des Affaires internationales et des échanges,

*

* *

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| I. Point d'étape sur la commission réunie pour examiner le financement de Sciences Po et présidée par le professeur Jean-Paul FITOUSSI. | p. 2 |
| II. Information sur le double diplôme Sciences Po Saint-Gall. | p. 9 |
| III. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 24 mars 2003. | p. 10 |
| IV. Echanges d'informations sur des questions diverses. | p. 10 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 19 MAI 2003

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence d'Arnaud Rohmer.

I. POINT D'ETAPE SUR LA COMMISSION REUNIE POUR EXAMINER LE FINANCEMENT DE SCIENCES PO ET PRESIDEE PAR LE PROFESSEUR JEAN-PAUL FITOUSSI.

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle qu'il s'était engagé devant les Conseils à systématiquement faire un point d'étape sur les réunions de la commission Fitoussi. Cette commission comporte l'ensemble des élus étudiants du Conseil de Direction et de la Commission paritaire, ainsi que cinq universitaires : Jean-Paul Fitoussi, Pascal Perrineau, professeur de science politique à l'IEP de Paris et directeur du CEVIPOF, Erhard Friedberg, membre de la Commission paritaire, professeur de sociologie à l'IEP de Paris et directeur du Centre de sociologie des organisations, François Rachline, professeur d'économie à Nanterre et vice-président du Conseil de Direction et Louis Chauvel, professeur de sociologie à l'IEP de Paris. Elle comporte également trois fonctionnaires : Bernard Ciotat, président de chambre à la Cour des Comptes, Thierry Berre, chef de l'Inspection générale des finances, et Bernard Stirn, président adjoint de la section contentieux du Conseil d'Etat. Richard Descoings indique qu'il a reçu de nombreux e-mails lui reprochant le fait que les entreprises ne soient pas représentées dans cette commission. Ces reproches sont notamment venus de l'association des anciens élèves de Sciences Po. Il y a répondu et souligne que s'il y avait eu des représentants des entreprises dans cette commission, on lui aurait probablement reproché de vouloir casser le service public et marchandiser le secteur intellectuel.

La commission a déjà tenu trois séances, dont la dernière ce matin. Après une première séance d'ouverture et de cadrage général, le directeur a présenté l'état des finances de la FNSP lors de la deuxième séance. La troisième séance a été consacrée au bilan de l'aide sociale à Sciences Po. Louis Chauvel a présenté une simulation statistique comparant le revenu des familles ayant des enfants à Sciences Po aux revenus moyens en France, et ce par écart de revenus. Cela est particulièrement intéressant. Si en moyenne, les revenus des familles ayant des enfants à Sciences Po sont au moins deux fois supérieurs aux revenus moyens en France, cela est vrai pour chaque strate de revenus. Même pour les strates les plus basses, la moyenne à Sciences Po est plus élevée que la moyenne nationale. Cet écart s'accroît considérablement au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle des revenus. Louis Chauvel a précisé qu'une des raisons fortes de ces disparités de revenus est que dans la plupart des familles d'étudiants de Sciences Po, les deux parents travaillent.

Comme il l'a indiqué aux étudiants, Richard Descoings souligne qu'il n'y a pas de limite de temps précise aux travaux de la commission Fitoussi. On verra à la fin du mois de juin si la commission s'estime suffisamment informée et éclairée pour présenter des préconisations. Si elle estime ne pas avoir achevé son travail en juin, elle reprendra ses réunions au début de l'automne. Quel que soit le moment où la commission estimera qu'elle aura achevé ses travaux, les décisions qui seront prises le seront dans le courant de l'automne 2003, vraisemblablement en novembre, de manière à ce qu'elles puissent se traduire concrètement dans le projet de budget 2004. La première fois que la presse l'a interrogé, le directeur a indiqué qu'à titre personnel, il estimait souhaitable que les travaux de la commission aillent relativement vite. Plusieurs membres de la commission ont insisté sur l'importance d'un travail rapide. Le budget prévisionnel que le directeur a préparé au début d'avril en

fonction des arbitrages rendus par le ministère de l'Éducation nationale, et qu'il présentera prochainement au Conseil de Direction et au Conseil d'Administration de la FNSP, est un budget équilibré, mais qui ne prévoit aucune augmentation des droits de scolarité pour 2003-2004. Faire autrement aurait été préjuger à la fois des préconisations de la commission Fitoussi et des décisions qui seront prises par le Conseil de Direction et le Conseil d'Administration. A l'occasion de la présentation du budget prévisionnel, Richard Descoings fera devant ces deux Conseils un point d'étape sur les travaux de la commission Fitoussi. Un autre point d'étape sera présenté en juin. Mais ces Conseils n'ont pas vocation à prendre de décision au début de l'été. Richard Descoings apporte ces précisions parce qu'il y a eu un vent de panique à l'idée que les étudiants aujourd'hui exonérés doivent payer la totalité des droits de scolarité à la rentrée prochaine, ce qui n'a jamais été suggéré.

Richard Descoings souligne qu'il y a une série de désaccords préalables. Le directeur s'en doutait, mais ces désaccords ont dépassé ce qu'il attendait. Certains des acteurs de Sciences Po, pour des raisons qui leur sont propres, ont décidé de nationaliser le débat. Considérant que Sciences Po est le reflet de l'ensemble de l'université française, la question n'était sans doute pas de savoir ce qu'on allait faire à Sciences Po, mais de montrer en quoi ce que Richard Descoings avait suggéré pour l'IEP avait pour objectif caché de procéder à la destruction concertée, avec le ministre de l'Éducation nationale, du système d'enseignement supérieur français. Richard Descoings ne croit pas qu'on puisse affirmer sérieusement que Sciences Po est l'illustration de l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce serait dans les deux cas beaucoup d'arrogance, pour les uns de prétendre que ce qui se fait à Sciences Po doit servir de modèle ailleurs, et pour les autres de craindre que ce qui se fait à Sciences Po soit immédiatement exportable dans l'ensemble du système universitaire français. Le deuxième désaccord porte sur l'idée que la solidarité ne peut être qu'étatique. Tout le système de sécurité sociale est fondé sur une solidarité qui est certes régulée par l'Etat, mais mise en œuvre par les partenaires sociaux. Richard Descoings croit savoir que les organisations syndicales sont extrêmement attentives à ce que l'Etat n'intervienne pas trop dans l'organisation des différentes branches de l'assurance maladie. Chaque fois que l'Etat intervient, on l'accuse de vouloir nationaliser les systèmes de protection sociale. Dans toutes les entreprises, les activités qui sont organisées par les comités d'entreprise réalisent des mesures de solidarité interne. Par exemple, les voyages organisés par les comités d'entreprise sont payés par les salariés qui y participent à raison de leur capacité contributive. On n'a jamais vu une organisation syndicale d'entreprise demander que ce soit l'Etat qui décide de cet aspect des choses. Il est dangereux de se reposer sur les seules administrations publiques pour se préoccuper de solidarité. Dans beaucoup de milieux, on pense que la solidarité doit avoir lieu à l'échelon de la citoyenneté et dans les différentes composantes d'une société.

Le troisième point de désaccord est l'idée selon laquelle un établissement public ne pourrait être financé que sur fonds publics. Cela fait longtemps que le Conseil d'Etat a dissocié la notion de service public, de financement public et de statut public. La société française a beaucoup évolué dans la dernière décennie du XX^{ème} siècle. Aujourd'hui, il y a une dissociation nette entre ces différents éléments. A un moment où il est difficile de penser que les finances publiques européennes permettront de lancer de vastes programmes de dépenses publiques supplémentaires, le fait de limiter le financement des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche au financement par l'Etat se traduira nécessairement par des arbitrages. Globalement, l'absence d'évolution des dépenses publiques, que Richard Descoings ne souhaite pas, se traduira par une détérioration de la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur en France et par des risques de fermeture. Le directeur lit beaucoup, sur les forums de Sciences Po et sur les contributions qui lui sont envoyées, qu'il y a trop d'élèves à Sciences Po et que si leur nombre était réduit, il n'y aurait pas de difficultés de développement et de problèmes financiers à Sciences Po. Richard Descoings ne pense pas que ce soit la bonne méthode, bien que ce soit la plus simple. Les coûts d'enseignement à Sciences Po sont les principaux coûts variables. Moins il y a d'étudiants, moins il y a de salles de conférence, de maîtres de conférence et de coûts de fonctionnement global. Richard Descoings a choisi d'augmenter le nombre d'étudiants à Sciences Po. Il estime qu'avoir moins d'élèves à Sciences Po, c'est augmenter considérablement la ségrégation sociale. Il ne connaît pas d'institution universitaire extrêmement sélective qui n'ait pour conséquence de n'avoir que des étudiants qui, en raison d'un taux de sélection très sévère, ont une parfaite maîtrise de l'expression écrite, de l'expression orale et

de la culture fondamentale nécessaire. Mais exiger cette parfaite maîtrise à l'entrée de l'établissement signifie que l'on recrute chez ceux qui sont déjà parfaitement formés, ce qui a des effets de fermeture sociale. Par ailleurs, certains se plaignent qu'il y a trop d'étudiants étrangers à Sciences Po. Ils estiment que cela ne peut se justifier, parce que la solidarité étatique doit être une solidarité nationale et que les familles des étudiants étrangers ne paient pas d'impôts en France. Il est certain que lorsqu'on a une conception de la solidarité qui se limite à la redistribution de l'impôt, il n'y a pas beaucoup de place pour les étudiants étrangers en France. Richard Descoings est en désaccord avec cette conception. On ne peut prétendre que la France participe à la diversité du débat intellectuel dans le monde sans que les universités françaises accueillent des enseignants et des étudiants étrangers. Il est vrai que le système d'aide sociale de Sciences Po profite largement aux étudiants étrangers, pour une raison simple : ils n'ont pas droit aux bourses du ministère de l'Education nationale. Sciences Po ne faisant pas de distinction de nationalité pour l'attribution de l'aide sociale, une partie importante de cette aide va à ceux qui n'ont pas de bourse. Sciences Po vient compenser ce que ne fait pas l'Etat. Comment concilier l'existence à Sciences Po d'un système d'aide sociale financé sur ressources propres et qui va largement aux étudiants étrangers avec l'idée que la solidarité ne devrait passer que par l'Etat ? Faut-il revenir en arrière et considérer que c'est à l'Etat de verser des bourses sur critères sociaux aux étudiants étrangers et que s'il ne le fait pas, c'est une question citoyenne qu'il faut renvoyer aux parlementaires ? Richard Descoings ne partage pas cette position.

Il souligne qu'il ne menace pas Sciences Po de privatisation. L'Institut est financé à 76 % par des crédits publics. Le produit des droits de scolarité pour les étudiants qui les paient effectivement représente 3 % des ressources de l'établissement. Richard Descoings rappelle que l'ensemble du système éducatif français est financé à hauteur de 8 % par les familles, alors que cet ensemble comprend un enseignement primaire et secondaire gratuit. Sciences Po est donc très en deçà de la moyenne nationale. Il est convaincu que si on laisse les établissements publics décliner, c'est la porte ouverte à l'ensemble des établissements privés et c'est la marginalisation certaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est donc surpris que le débat qu'il a lancé soit interprété par certains comme une tentative de marginaliser l'enseignement supérieur public. Il souhaite très exactement le contraire. Si on laisse se développer l'enseignement privé au détriment du public, les étudiants feront leur choix en fonction de leurs moyens financiers. En Grande-Bretagne, on a déjà des exemples très solides de la différence entre l'enseignement public et privé, faute d'avoir accepté qu'il puisse y avoir des compléments de financement des établissements publics.

Enfin, il ne partage pas l'idée que Sciences Po serait en quelque sorte l'avant-garde d'une révolution de l'enseignement supérieur français, idée qui a d'ailleurs conduit certains à refuser l'europanisation de l'enseignement supérieur. Richard Descoings estime qu'il serait grave que les étudiants français soient peu à peu mis à l'écart du développement de l'enseignement supérieur européen. Il rappelle que dès 1998-1999, il a proposé aux Conseils d'adopter l'organisation des études en 3-5-8. On ne peut pas lui demander en 2003 de renier des idées qu'il avait bien avant que Luc Ferry devienne ministre de l'Education nationale.

Richard Descoings a fait plusieurs propositions concrètes à la commission Fitoussi. Beaucoup de rumeurs alarmistes ont circulé. Certains ont affirmé que c'est parce qu'il avait endetté Sciences Po à l'excès que le directeur était aujourd'hui obligé de trouver des ressources nouvelles. Or Sciences Po n'a contracté aucun emprunt depuis sept ans et n'a aucune dette. Le directeur a présenté les comptes 2002, qui sont à l'équilibre, et présentera un budget prévisionnel 2003 qui sera à l'équilibre, mais qui commencera à organiser le rabotage progressif de certaines activités. La troisième réunion de la commission Fitoussi a été consacrée à l'aide sociale. Deux grands types de débats se sont engagés, l'un sur ce que Sciences Po pouvait faire de plus en matière d'aide sociale, et le deuxième sur le logement, qui est un des problèmes cruciaux de tous ceux qui étudient dans de grandes villes. Sur ces deux points, Richard Descoings a fait des suggestions à la commission Fitoussi. Sur le plan de l'aide financière directe, il a proposé d'augmenter de 50 % le montant de toutes les bourses des étudiants de Sciences Po, qu'elles soient versées par l'Etat ou financées par Sciences Po. En effet, il n'est pas possible de vivre à Paris avec les montants actuellement versés aux étudiants. Le montant maximal d'une bourse d'enseignement supérieur, au 5^{ème} échelon, est de 3600 euros par an. Une augmentation

de 50 % de ces bourses ne résoudra pas tous les problèmes, mais cela fera une différence appréciable pour les boursiers. Par ailleurs, le directeur a proposé la création d'un 6^{ème} échelon, qui serait entièrement financé sur les ressources propres nouvelles qui seraient dégagées par Sciences Po. Il a également suggéré d'aligner le montant des bourses versées aux étudiants étrangers sur le montant des bourses versées aux étudiants français. Actuellement, compte tenu des capacités de financement de Sciences Po, les bourses versées aux étudiants étrangers sont d'un montant moindre que celles versées aux étudiants français. En ce qui concerne le logement, Richard Descoings a proposé d'entamer des négociations avec la Cité universitaire internationale pour y construire une maison de Sciences Po. L'IEP de Paris accueille un nombre considérable d'étudiants venant de province et de l'étranger. Leur principale difficulté est de trouver un logement. Plutôt que de laisser chacun se débrouiller, ce qui favorise ceux qui ont le plus de moyens, le directeur propose de mutualiser les ressources supplémentaires de Sciences Po sous forme de logement. L'Institut pourrait contracter un emprunt pour couvrir la construction de cette maison des élèves de Sciences Po. La charge d'amortissement actuelle sur 15 à 25 ans serait financée par les droits de scolarité. Ce faisant, Sciences Po s'attaquerait réellement à un problème fondamental d'égalité sociale et de capacité d'accès à l'enseignement supérieur. Richard Descoings a déjà pris contact avec la Cité internationale, dont le directeur est très favorable à ce projet. L'assise foncière existe, tout comme les moyens de portage financier à travers la Caisse des Dépôts et d'autres institutions financières publiques qui sont habituées à faire du portage financier de longue durée. Si l'Institut n'a pas de réserves, il se situe en haut de la fourchette en termes de garanties de solvabilité. Ce serait une mesure de justice sociale que de permettre aux élèves de Sciences Po d'avoir accès à des logements de bonne qualité, aux normes de sécurité et de confort, à des prix relativement réduits. Enfin, beaucoup se sont inquiétés de savoir si l'augmentation des droits de scolarité à Sciences Po n'aurait pas pour effet de renforcer la barrière psychologique pour l'entrée à Sciences Po. Richard Descoings pense qu'il sera extrêmement facile de faire savoir à tous les bacheliers et étudiants de France que s'ils réussissent les procédures de sélection à Sciences Po, ils bénéficieront de bourses sur critères sociaux de moitié supérieures à celles dont ils bénéficieraient à l'université, que les moins favorisés auront droit à un 6^{ème} échelon de bourse et qu'ils auront la possibilité d'avoir accès à un logement sans avoir à le chercher, sans devoir obtenir des cautions parentales ou bancaires, et ce aux tarifs de la Cité internationale. Il ajoute que la Cité internationale est un beau site, bien relié à Sciences Po par les transports en commun. S'il en juge par le nombre des étudiants venant de ZEP qui y vivent aujourd'hui et qui en sont très satisfaits, il pense que cela attirera de nombreux étudiants.

b) Questions et observations

Laurent de MONNERON fait remarquer que dans la documentation envoyée sur le budget, il y avait une note sur la trésorerie rédigée par Yves Richard. Il en ressortait que la trésorerie de Sciences Po avait connu une évolution défavorable entre 2000 et 2002. Il demande si c'est un problème de court terme et quand il est prévu d'y faire face.

Richard DESCOINGS répond que l'objectif d'augmentation modulée des droits de scolarité n'est en rien lié à l'état de la trésorerie de Sciences Po. Celle-ci se porte bien deux mois sur quatre, parce que l'Etat verse à Sciences Po sa dotation annuelle en trois fois. Lorsque la dotation pour quatre mois arrive, la trésorerie va bien pendant deux mois. La situation commence à se dégrader le troisième mois et elle est mauvaise le quatrième. La situation sur les quatre premiers mois de 2003 est sensiblement meilleure que pour 2002. En effet, l'Etat a versé en mars la totalité des dotations contractuelles qui devaient être allouées à Sciences Po en 2002 et en 2003. En second lieu, deux parts de la dotation globale de fonctionnement ont déjà été versées début janvier et début mai. Pour avoir une meilleure trésorerie, il faudrait un peu d'épargne. L'absence d'épargne de Sciences Po est un problème, parce que pour investir, il faut soit épargner, soit emprunter. Le Conseil d'Administration de la FNSP est très heureux que Sciences Po n'ait pas de dettes. Mais Richard Descoings n'est pas convaincu que ce soit la meilleure gestion possible que de ne pas recourir à l'emprunt pour investir.

Laurent de MONNERON lui demande s'il dissocie complètement la réforme de la scolarité de l'état de la trésorerie.

Richard DESCOINGS répond que d'un côté, il y a un problème à court terme de dissociation entre les rentrées et les sorties, alors que de l'autre côté, il s'agit de dégager des moyens nouveaux pour des investissements et des projets.

Mohammed CHIRANI rappelle que de nombreuses rumeurs ont couru ces dernières semaines. La direction de la communication a diffusé de nombreuses affiches et tracts expliquant la situation du budget. Mais il demande pourquoi le directeur ne s'est pas expliqué publiquement et pourquoi il n'a pas organisé un grand débat afin de dissiper les doutes et les rumeurs.

Richard DESCOINGS répond qu'il est venu lors de la première assemblée générale des étudiants. Il y a immédiatement eu un raidissement d'une partie des étudiants qui ont estimé qu'ils ne pouvaient pas débattre librement si la direction était présente. Il a été explicitement dit que le débat devait avoir lieu entre les étudiants. Il y a eu un vote pour savoir si le directeur aurait le droit de répondre à des questions. Le vote a été négatif, ce qui ne l'a pas surpris. En effet, cette assemblée générale n'avait pas pour objet de débattre, mais de condamner. On a d'ailleurs vu à Sciences Po un certain nombre d'affiches très révélatrices, disant : « Empêchons le débat. » Il y a eu un débat ce matin, mais Richard Descoings n'a pas osé s'y inviter. Avec Jean-Paul Fitoussi, il a pris connaissance d'un tract la semaine dernière, signé « collectif des étudiants de Sciences Po contre la réforme », qui expliquait que Richard Descoings avait trahi sa parole, parce qu'il avait reçu un collectif pour leur indiquer quelle serait la chronologie au niveau de la commission, puis dit le contraire dans la presse. Il regrette que les auteurs du tract n'aient pas jugé utile d'appeler Jean-Paul Fitoussi pour vérifier leurs sources. Le même tract indiquait que Jean-Paul Fitoussi était convoqué ce matin à 11 heures devant l'assemblée générale. Or Jean-Paul Fitoussi n'y a jamais été invité.

La préoccupation principale de Richard Descoings est de laisser passer le temps de la révolte. Il est parfaitement normal que lorsqu'on parle de droits de scolarité en France, s'exprime d'abord le jusqu'au-boutisme hostile à tout débat. Cela fait partie de la gestion d'un conflit. Aujourd'hui, ce qui est intéressant, c'est qu'il y a une appropriation de la question par les élèves de Sciences Po, qui demandent des informations précises sur l'état des finances de Sciences Po, sur le budget 2003, et sur les contreparties dont ils bénéficieraient si leur contribution au financement de Sciences Po était augmentée. Le directeur trouve cela remarquable. Avec Jean-Paul Fitoussi et les membres de la commission, il est prévu d'inviter l'ensemble des étudiants de Sciences Po à un débat. Un certain nombre d'informations auront été données au préalable, ce qui permettra de dépassionner le débat. Richard Descoings a été frappé, lorsqu'il a reçu un collectif d'étudiants, par le fait que leur première phrase a été : « Nous ne sommes ni l'UNEF, ni Sud ». Le directeur croit qu'il est essentiel que les organisations syndicales étudiantes puissent constituer un interlocuteur institutionnel normal. Il a regretté qu'en assemblée générale, un collectif ait été désigné pour suppléer à l'impossibilité de débattre. Il est bon que les organisations syndicales étudiantes puissent prendre clairement position, ce qu'un certain nombre d'entre elles ont fait. Cela permet de fixer les choses. Les uns veulent bien débattre dans le cadre de Sciences Po, alors que les autres ne veulent débattre que dans le cadre du retrait des projets Ferry. Richard Descoings est prêt à débattre dans le premier cas. Il a l'intention d'organiser un débat général sur la question, en ayant fait passer au préalable beaucoup d'informations.

Mohammed CHIRANI lui demande s'il a prévu une information dans le cadre des journées d'intégration des nouveaux admis à Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond que tous les nouveaux admis recevront la note adressée par le directeur à tous les étudiants, ainsi que la chronologie de l'élaboration de cette décision.

Caroline RICCI précise que lorsqu'elle a participé à la délégation reçue par le directeur, c'était bien en tant qu'élue UNEF, mais qu'elle n'avait pas vocation à prendre la parole plus que n'importe quel étudiant au sein du collectif. La question n'était pas de savoir si les membres du collectif étaient ou non affiliés à un syndicat. Par ailleurs, en ce qui concerne l'invitation de Jean-Paul Fitoussi, il y a dû y avoir un malentendu. Lors de la réunion de la commission, certains étudiants avaient demandé s'il

était possible que Monsieur Fitoussi vienne à la fin de chaque séance pour rapporter ce qui s'était dit. Elle croit se souvenir qu'il avait accepté, mais il y a peut-être eu une incompréhension. Elle s'excuse auprès de Monsieur Fitoussi au nom de tout le collectif. Il n'y a pas eu d'injonction à venir aujourd'hui devant les étudiants.

Alexandre CLEMENT demande d'où vient le reste des ressources de Sciences Po, en dehors du financement public et des droits de scolarité. Il souhaite des éclaircissements sur l'évolution que va prendre le financement de la recherche. Sciences Po donnera-t-il aux centres de recherche les moyens de se développer pour s'autofinancer, ce qui représenterait à terme une charge en moins ? Enfin, il demande comment Sciences Po a obtenu des données précises sur les ressources des parents. Il croit savoir que seuls les étudiants faisant une demande de bourse communiquent ces données sur les revenus imposables des parents. Il demande si lors des inscriptions à la prochaine rentrée, on pourra demander à tous les étudiants de communiquer ces données, ce qui permettrait d'avoir une idée précise des revenus de chaque étudiant.

Richard DESCOINGS répond à la première question que Sciences Po a des ressources provenant de contrats de recherche. Les centres de recherche et une partie des 3^{èmes} cycles passent des contrats de recherche et de prestation de services avec des organismes privés, publics et sociaux. Cela représente un peu moins de 2 millions d'euros. Il en profite pour préciser que l'autofinancement des centres de recherche en sciences sociales et humaines est impossible. Il est extraordinairement difficile de valoriser les travaux de la recherche historique. En sciences sociales et humaines, on ne dépose pas de brevets et on ne développe pas de technologies. Si la recherche dans ces domaines devait s'autofinancer, elle disparaîtrait. Le cas français n'a rien d'isolé. Une des grandes préoccupations pour la recherche en Europe tient au fait que les administrations publiques en sont venues à ne quasiment plus financer que les salaires. C'est le problème du CNRS, dont 90 à 95 % du budget est consacré aux rémunérations. Cela explique que lorsque l'Etat décide de réduire les crédits de fonctionnement du CNRS, cela pousse immédiatement des proportions considérables en pourcentage. Par ailleurs, autant Richard Descoings pense qu'il faut faire connaître, faire reconnaître et faire financer la recherche, autant il estime qu'il serait très dangereux pour celle-ci de perdre l'essentiel de son financement public. Richard Descoings a donné en septembre une des raisons de la dérive de la masse salariale. Il reçoit régulièrement des mails d'étudiants qui proposent de faire porter le poids des économies nécessaires sur les salariés de Sciences Po, y compris en supprimant des emplois. Il rappelle qu'une partie des salariés de Sciences Po, comme les appariteurs, les agents de bibliothèque et les secrétaires, lorsqu'ils sont en fin de carrière, n'ont même pas le montant du premier salaire d'un jeune diplômé.

Il faut aider la recherche, en donnant aux chercheurs les supports administratifs qui leur permettent de se consacrer à leur métier. Le directeur a donc créé pour chaque filière un secrétariat général. A Sciences Po, contrairement aux universités et à certains centres de recherche, il y a des administratifs pour aider les chercheurs. En France, on a sous investi en matière de recherche, notamment en sciences sociales et humaines, et on demande souvent aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs de se débrouiller par eux-mêmes pour toutes les tâches de gestion et d'administration. Richard Descoings a également donné à la recherche un peu plus de place. A Paris I, en économie, il y a un bureau pour cinq professeurs. Le résultat est que les professeurs ne sont pas là en dehors de leurs heures de cours. En outre, puisqu'en France, les enseignants-chercheurs reçoivent une rémunération relativement faible, quelle que soit leur qualité pédagogique et quelle que soit leur production scientifique, la vraie privatisation de l'université est là : les professeurs développent leurs activités libérales, d'abord en parallèle de leur activité principale, puis y consacrent de plus en plus de temps.

Les entreprises sont une autre source de financement de Sciences Po. La taxe d'apprentissage est passée de 1,3 million d'euros en 1997 à 1,8 million d'euros en 2002. En raison de la situation économique actuelle, le mécénat d'entreprise ne donne pas de bons résultats, mais il ne faut pas négliger cette source de financement. Enfin, Sciences Po a une vaste activité de formation continue, qui a eu 5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2002. C'est un élément que l'on doit développer. Mais cette activité est également tributaire de la situation économique.

Alexandre CLEMENT demande si en matière de formation continue, on ne peut pas envisager la mise en place d'une *summer school*. Par ailleurs, il fait remarquer qu'on peut faire de petites économies, par exemple en recyclant le papier gaspillé dans les salles informatiques.

Richard DESCOINGS indique que dans une note adressée aux membres de la Commission et diffusée assez largement, il a détaillé l'ensemble des dépenses de fonctionnement, dont le papier et la reprographie. Il a présenté l'évolution de l'ensemble de ces dépenses sur trois exercices budgétaires, de 2000 à 2002. Sur ces trois années, le nombre d'étudiants a augmenté de 30 %, le nombre de salariés a augmenté de 10 %, l'inflation a été de 3,4 %. Le montant de ces dépenses est resté stable, avec une très faible augmentation. Il y a donc eu des gains de productivité remarquables. Le directeur est d'accord sur le fait que c'est avec de petites économies qu'on fait des budgets équilibrés. Mais il demande combien d'entreprises, avec un tel taux de croissance, réussissent à stabiliser leurs coûts. Il est important de faire des économies partout où c'est possible. Par exemple, le téléphone portable a été une catastrophe pour les frais généraux des entreprises et des administrations publiques, parce que les communications sont beaucoup plus chères et parce que, dans certains cercles de la population, le téléphone portable s'est substitué au téléphone fixe. Avec un même nombre de communications, il y a eu une augmentation considérable du coût des communications. En réalité, Sciences Po a sensiblement diminué ses coûts de télécommunications, compte tenu de ce type d'évolution.

Arnaud ROHMER demande quel est le statut de la commission Fitoussi. Il se souvient que, lors de la première Commission paritaire, on avait prévu de créer un groupe de travail sur le financement de Sciences Po. Mais la création de la commission a brouillé les idées de nombreux étudiants et de certaines organisations syndicales qui ont cru que cette commission devenait statutaire sans pour autant avoir de règlement intérieur et sans avoir fait l'objet d'une décision des Conseils. Il demande dans quelle mesure cette commission aura le pouvoir de se prononcer sur les droits de scolarité, qui sont normalement fixés par le Conseil d'Administration de la FNSP.

Richard DESCOINGS répond que la commission Fitoussi ne sera pas amenée à prendre des décisions. Le plus simple, pour prendre des décisions en matière de droits de scolarité, est de se présenter devant le Conseil de Direction de l'IEP, qui formule un avis par un vote sur la proposition du directeur, puis d'aller devant le Conseil d'Administration de la FNSP, qui prend une décision. Richard Descoings a souhaité que la totalité de la communauté de Sciences Po soit informée. Il a adressé une information à tous les enseignants, salariés et étudiants et a souhaité que cette commission se réunisse pour préparer les propositions qu'il fera devant les Conseils. Il ne s'imaginait pas que le doute puisse naître sur le statut de cette commission. Il y aura ou non consensus au sein de la commission, mais il y aura au moins une discussion largement diffusée dans l'ensemble de la communauté de Sciences Po. Après chaque séance de la Commission, un compte-rendu est rédigé, puis soumis à Louis Chauvel, rapporteur de la commission, et à Jean-Paul Fitoussi.

Alexandre CLEMENT présente la position d'InterZaide sur la réforme : s'il faut augmenter les droits de scolarité, la progressivité telle qu'elle est envisagée peut être une bonne chose. Si elle est défavorable à un trop grand nombre d'étudiants, InterZaide se prononcera contre. Certains pensent que cette réforme a été faite à la légère et risque d'être préjudiciable aux étudiants, mais il estime que Richard Descoings prend suffisamment de risques en se lançant dans ce type de réforme pour ne pas le faire à la légère et pour ne pas se mettre dans une posture délicate. Il pense par exemple à la réforme des bourses proposée par Alain Lancelot, qui avait été rejetée par les étudiants et avait fini par être retirée. Même si certains étudiants protestent, il estime que cette réforme peut être conduite de manière raisonnable et correcte.

David ABIKER indique qu'en tant qu'utilisateur de l'information par Internet et sur support papier, il pense que la méthode utilisée est la bonne. Il est important d'informer sur une question aussi importante. Quand il était étudiant, une annonce de hausse des droits de scolarité avait été très mal vécue, alors qu'elle était dans des proportions qui n'avaient rien à voir avec celle qui est envisagée. Par ailleurs, quand il voit l'évolution des prestations aux étudiants et le niveau de services qui s'est développé, il se demande comment la direction a pu le faire sans augmenter davantage les droits de scolarité. Il se souvient d'une époque où l'aide à l'arrivée sur le marché du travail était embryonnaire,

il se souvient d'espaces de décontraction et de restauration très limités, de prestations bien moindres en matière de service de documentation, ainsi que d'un très faible pourcentage d'étudiants étrangers. Quand on est dans un pays dont les finances publiques sont en mauvais état, certains choix doivent être faits. Sciences Po n'est ni la première, ni la dernière institution à s'interroger sur ses modes de financement. L'IEP est condamné à la fois à renchérir ses prestations et à être plus juste. La direction de Sciences Po aurait pu décider de ne rien faire et de redimensionner la vision de son expansion. Elle préfère prendre un risque, en choisissant une politique d'expansion où la dimension sociale et la dimension du service vont encore se développer. Ainsi, le projet de construction d'une maison à la Cité internationale, pour aider les étudiants venant de province et de l'étranger, est remarquable. Il faut aider cet effort, ce pari qui est fait sur l'avenir et qui devrait guider d'autres institutions publiques, parce que c'est un choix courageux. Ce choix de justice sociale n'est pas évident à mettre en œuvre, parce qu'il s'agit de faire contribuer les plus aisés pour permettre aux moins aisés de bénéficier de la scolarité exceptionnelle qu'offre Sciences Po.

II. INFORMATION SUR LE DOUBLE DIPLOME SCIENCES PO / SAINT-GALL

Francis VERILLAUD indique que ce programme de double diplôme, qui débutera en 2003-2004, a été approuvé par le Conseil de Direction en décembre 2002. L'université de Saint-Gall se trouve en Suisse, près du lac de Constance. C'est une université de très grande qualité, qui recrute dans tout l'espace germanophone et qui a une très bonne réputation. Elle est particulièrement connue dans le domaine des formations au management, mais aussi en matière de relations internationales, de droit et de science politique. L'accord de double diplôme prévoit que les étudiants de Saint-Gall passeront à Sciences Po une de leurs deux années de Master, de la même manière que les étudiants de Sciences Po en cycle du diplôme passeront une année à Saint-Gall. Cette année sera reconnue complètement par l'établissement d'origine pour valider le double diplôme. Il s'agit d'une reconnaissance mutuelle très forte. A partir de septembre 2003, quatre à huit étudiants seront recrutés dans ce programme de double diplôme. Ce recrutement aura lieu pendant le 1^{er} semestre et la sélection se fera conjointement à la fin du semestre. Les étudiants sélectionnés partiront respectivement à Saint-Gall et à Sciences Po dans la deuxième année. En ce qui concerne les aspects financiers, les étudiants paieront les droits de scolarité dans l'université où ils se trouveront : à Sciences Po l'année où ils seront à Sciences Po et à Saint-Gall quand ils y seront. Les droits de scolarité sont aujourd'hui à peu près d'un même montant. Des discussions sur le financement des établissements d'enseignement supérieur ont également lieu en Suisse. Le paiement des droits implique que les étudiants bénéficieront de tous les droits à Saint-Gall et à Sciences Po pour l'ensemble des services, de l'enseignement, et pour la reconnaissance du diplôme. Afin de créer un lien substantiel entre les étudiants, le programme prévoit des séminaires communs, notamment au 2^{ème} semestre de la 1^{ère} année. Le cursus sera centré essentiellement sur les relations internationales. L'un des points forts de l'université de Saint-Gall étant l'économie internationale, les deux établissements seront complémentaires dans le cadre du cursus commun. Pour que les étudiants puissent accomplir leur cursus dans les meilleures conditions, il y aura des aménagements de scolarité, qui porteront notamment sur un certain nombre de travaux accomplis de part et d'autre. Dans la tradition des universités germaniques, la rédaction d'un mémoire très approfondi joue un rôle considérable. Ce mémoire sera allégé pour tenir compte du fait que culturellement, les étudiants de Sciences Po ne sont pas totalement en phase avec la tradition générale des étudiants de Saint-Gall. Du côté de Sciences Po, il y aura des aménagements des épreuves du diplôme.

III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2003

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

IV. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Alexandre CLEMENT se félicite de la création du double diplôme entre Sciences Po et Saint-Gall. Il souhaite revenir sur une question récurrente et pense que des accords de même type devraient être développés avec des universités d'Afrique subsaharienne, en dehors de ceux qui existent déjà en Afrique du Sud. Un certain nombre d'étudiants de Sciences Po ont manifesté leur intérêt pour cette région et pour les questions de développement.

David ABIKER souligne que cette question revient régulièrement. Il demande à Alexandre Clément s'il est déjà allé en Afrique subsaharienne.

Alexandre CLEMENT répond qu'il ne l'a pas encore fait.

David ABIKER pense qu'il devrait y aller, voir comment fonctionnent les universités africaines, et se demander si des étudiants de Sciences Po gagneraient à y passer une année. Il le dit sans aucune condescendance, mais il y a peu de chances que des étudiants de Sciences Po bénéficient d'une année dans une université africaine, parce qu'ils auraient beaucoup de mal à y avoir une vie d'étudiant normale. Il est très généreux de vouloir établir des accord d'échanges avec des universités africaines, mais il faut être réaliste. Il sera plus bénéfique à un étudiant français d'aller faire un stage dans une université ou une entreprise en Afrique.

Richard DESCOINGS souligne qu'il n'y a pas beaucoup d'universités qui aient une majeure de spécialisation sur le développement aussi importante que celle de Sciences Po. Il répond positivement à toutes les initiatives, notamment associatives, qui sont prises pour sensibiliser les étudiants de Sciences Po à cette question. Il croit qu'il faut faire un effort pour développer les séjours en Afrique subsaharienne, mais cela devrait passer par des stages.

Laurent de MONNERON indique qu'il a fait un stage d'une année à l'ambassade de France en Ouganda. Il a eu l'occasion de voir comment y fonctionnait l'université et il partage l'avis du directeur.

La séance est levée à 19 h 35.